



Vendredi 22 juin 2012

Communiqué de Presse

Report des élections pour la présidence de Bordeaux 3

Après appréciation de la situation par le Recteur et l'administrateur provisoire, l'élection du président de l'université prévue le 29 juin 2012 est reportée sine die.

Le 24 mai 2012, suite à un recours, le tribunal administratif prononçait l'annulation des opérations électorales du 23 mars dernier qui avaient alors conduit Jean-Paul Jourdan à la présidence de l'université. Dans les jours suivants, le Recteur de l'Académie, chancelier des universités nommait **Patrice Brun administrateur provisoire** afin que puisse être assurée la continuité du fonctionnement de l'institution.

Suite à l'annulation de cette élection, **Jean-Paul Jourdan fit appel** de la décision du tribunal administratif, assorti d'une demande de sursis à exécution.

Le 14 juin 2012, suite à l'annonce du délai de rendu de l'appel (susceptible de durer six mois), Patrice Brun, administrateur provisoire, convoque pour le 29 juin un Conseil d'administration réduit à ses membres élus (14 enseignants, 5 étudiants, 3 BIATOS) avec comme unique point à l'ordre du jour, l'élection du président de l'université Bordeaux 3.

Le jugement du tribunal administratif ayant annulé les seules opérations électorales du 23 mars, il n'était pas envisagé d'ouvrir à nouveau la période d'appel à candidature d'un mois prévue par l'article 4 des statuts de l'université.

Jeudi 21 juin, après appréciation de la situation par le service juridique du Rectorat, qui estime qu'il s'agit de nouvelles élections nécessitant un appel à candidature et sans avis du tribunal administratif sur la question, l'administrateur provisoire décide de reporter l'élection du président de l'université de Bordeaux 3 sine die.

En conséquence, Patrice Brun continue d'exercer les fonctions d'administrateur provisoire sous la tutelle de M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.